

## LE SÉNAT

Le jeudi 28 février 1974

La séance est ouverte à 2 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

### LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

#### DÉPÔT DU RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le rapport du bibliothécaire du Parlement pour la deuxième session de la vingt-neuvième législature, 1974.

**L'honorable Paul Martin:** Honorables sénateurs, je propose que le rapport du bibliothécaire du Parlement, que le Président vient de déposer, soit publié en appendice aux *Procès-Verbaux* d'aujourd'hui afin qu'il fasse partie du compte-rendu permanent du Sénat.

**Son Honneur le Président:** Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS

**L'honorable Paul Martin** dépose les documents suivants:

Rapport du ministère de l'Environnement pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 7 de la loi sur le ministère de l'Environnement, partie I du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 10 de la loi sur la conservation des forêts des Rocheuses orientales, chapitre 59, Statuts du Canada, 1947.

Rapport des travaux effectués en vertu de la loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 10 de ladite loi, chapitre I-22, S.R.C., 1970.

Copies d'un document relatif à l'adjonction du cacao à la liste de contrôle des importations, émis par le ministère de l'Industrie et du Commerce, conformément à l'article 5 de la loi sur les licences d'exportation et d'importation, chapitre E-17, tel que modifié par l'article 3 du chapitre 29 (2<sup>e</sup> Supplément), R.S.C., 1970.

Rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 8 de la loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce, chapitre I-11, S.R.C., 1970.

Copies de vingt-cinq contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

[Français]

### AFRIQUE FRANCOPHONE

#### AIDE CANADIENNE—FRANCOPHONIE—AVIS D'INTERPELLATION

**L'honorable Jean-Paul Deschatelets:** Je désire donner préavis que mardi, le 5 mars, j'attirerai l'attention du Sénat sur l'aide canadienne à l'Afrique francophone et sur la francophonie en général.

[Traduction]

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, je crois comprendre que le son ne parvient pas à la cabine d'interprétation. Je demanderais donc au sénateur Deschatelets de répéter son avis d'interpellation.

**L'honorable M. Deschatelets:** Honorables sénateurs, je donnais simplement avis que, le mardi 5 mars, j'entreprendrai les honorables sénateurs de la question de l'aide du Canada aux pays francophones d'Afrique et de la francophonie en général.

**L'honorable M. Martin:** Honorables sénateurs, j'ignore si le système d'interprétation fonctionne en ce moment, mais comme nous commençons une nouvelle session et comme le système nous a causé des ennuis au cours de la dernière session, j'espère que les responsables s'en occuperont. Je ne sais pas si les observations du sénateur Deschatelets ont été interprétées, mais elles devraient l'être.

**Son Honneur le Président:** L'interprète dit que le son n'étant pas parvenu à sa cabine, il n'a pu en faire l'interprétation.

● (1410)

### LES ÎLES TURKS ET CAICOS

#### REQUÊTE DU CONSEIL D'ÉTAT EN VUE DE RESSERRER LES LIENS AVEC LE CANADA—AVIS D'INTERPELLATION

**L'Honorable Hazen Argue:** Honorables sénateurs, je donne préavis que, le jeudi 7 mars 1974, j'attirerai l'attention du Sénat sur la résolution adoptée unanimement le 15 mars 1973 par le Conseil d'État des îles Turks et Caicos, laquelle se lit ainsi:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'État des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'État, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.